

9 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 27 octobre 2023

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANÇOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Paillers** : Eric SALAÛN donne pouvoir à Jacky DALLEY – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET donne pouvoir à Fabienne BARBARIT, Freddy RIFFAUD, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE

Secrétaire de séance : Jacqueline BLAIN

En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 25
Quorum : 16

N° 293-23 – Acquisition de parcelles aux Brouzils pour la construction de la future station d'épuration

Considérant que dans le cadre du projet de la future station d'épuration des Brouzils, la Communauté de communes souhaite acquérir une partie de la parcelle AL6 (3464 m² situés en zone N) et de la parcelle AL8 (2557 m²) ainsi que la parcelle AL7 (1 402 m²) appartenant au consort Gilbert.

Considérant que le prix du terrain était estimé 0,60 euros le m² pour un montant total de 4 453,80 euros.

Considérant que le consort Gilbert est favorable à cette proposition.

Considérant que le montant définitif sera fixé en fonction du passage du géomètre, lequel confirmera les surfaces des différentes parcelles à acquérir.

Considérant que les frais d'actes notariés, de géomètre et les indemnités d'éviction des agriculteurs seront à la charge de la Communauté de communes.

Après délibération, le Conseil communautaire, décide (23 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre) :

- **D'acquérir au consort Gilbert les parcelles AL 7, AL8 et une partie de l'AL6 d'une superficie de 7 423 m² pour un montant de 4 453.80 € (la surface et le montant peuvent être réajustés suite au passage du géomètre),**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer l'acte notarié,**
- **De valider le protocole d'accord et l'indemnité d'éviction des agriculteurs,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à signer les documents en lien avec cette acquisition.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 novembre 2023

Le Président,
Jacky DALLEY